
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°116

**OBJET : GESTION DES DECHETS AMENAGEMENT DE POINTS
PROPRETE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise est compétente en matière de gestion des déchets ménagers.

Il est nécessaire de poursuivre l'équipement des communes par des points de propreté composés d'un ou deux bacs à ordures ménagères munis d'un dispositif de fixation des bacs.

Ces équipements offrent à la population des points de collecte des ordures ménagères de proximité par point de regroupement.

L'opération consiste à l'acquisition de 160 bacs, des structures de fixation et leur mise en place.

Le montant estimé de l'opération s'élève à :

- Achat des 160 bacs : 25 000 €
 - Fourniture et pose de fixations : 45 000 €
- soit un montant total de : 70 000 €TTC.

Je vous propose :

- d'approuver cette opération,
- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution de subventions les plus larges possibles,
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.